



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-214**

Séance publique du

12 octobre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1180083-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ZAC DE LA CONSTANCE - CESSIION A LA SARL CAMPUS VPG -DECLASSEMENT DE LA
PARCELLE CADASTREE SECTION ID N° 145 (ISSUE ID N° 11)**

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Louis VINCENT.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction foncier et gestion du
patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 3.2
Alienations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE LA CONSTANCE - CESSION A LA SARL CAMPUS VPG -DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ID N° 145 (ISSUE ID N° 11)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le conseil municipal par délibérations n° DL.2018-564 du 18 décembre 2018 et DL.2019-616 du 16 décembre 2019 a défini les conditions de cession d'une partie du stade Reynier à la SARL CAMPUS VPG pour l'implantation d'un stade de rugby et de ses équipements dans la perspective de création d'un centre de formation.

L'emprise concernée représente une surface de 10 892 m² et le prix de vente s'élève à 800 000 €.

La délibération n° DL.2018-564 du 18 décembre 2018 se prononçait sur une désaffectation du site avec un effet différé au transfert du stade sur son nouvel emplacement.

La SPLA Pays d'Aix Territoires, aménageur de la ZAC de la Constance, a construit un nouveau stade de football au sud du périmètre opérationnel (cf plan joint).

Cet équipement a été remis à la Commune le 20 juillet 2020 ce qui a permis de libérer l'ancien site du stade Reynier et de transférer l'association hébergée le 1^{er} août 2020.

Comme cela avait été indiqué dans les délibérations susvisées, la cession ne peut être validée qu'après le déclassement des anciennes installations sportives du stade Reynier qui étaient destinées à la pratique du football.

Je vous propose donc afin de finaliser le dossier de cession de vous prononcer sur le déclassement de la parcelle ID n° 145 du domaine public affecté aux activités sportives.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le déclassement du domaine public affecté aux activités sportives de la parcelle cadastrées section ID n° 145 (issue de la parcelle ID n° 11),
- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer les documents afférents à ce dossier.

DL.2020-214 - ZAC DE LA CONSTANCE - CESSION A LA SARL CAMPUS VPG
-DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ID N° 145 (ISSUE ID N° 11)-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 15
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 39
Pour	: 39
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Elisabeth HUARD, Claudie HUBERT, Philippe KLEIN, Gaëlle LENFANT, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Marc PENA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

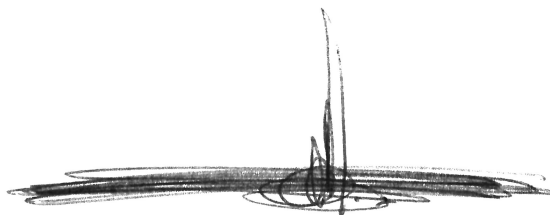
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/10/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

situation



LEGENDE:

- Périètre de la ZAC de la Constance
- Voie publique - Route de Valeros
- Voie privée largeur de voirie 6m
- Parcelle ID 127
- Localisation du stade

